

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Jérôme Normand

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Le 20 février 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231072

Conclure une entente-cadre avec la firme Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 25 059 171,02 \$, taxes incluses (contrat : 20 079 463,95\$ + variation de quantités : 2 007 946,40 \$ + déboursés: 1 405 562,48 \$ + indexation: 1 566 198,19 \$) - Appel d'offres public 24-20667 – 4 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231072

Conclure une entente-cadre avec la firme Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 25 059 171,02 \$, taxes incluses (contrat : 20 079 463,95 \$ + variation de quantités : 2 007 946,40 \$ + déboursés: 1 405 562,48 \$ + indexation: 1 566 198,19 \$) - Appel d'offres public 24-20667 – 4 soumissionnaires

À sa séance du 29 janvier 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$

Le 5 février 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que le Service des infrastructures du réseau routier souhaite s'adjoindre des services d'une firme externe dans le cadre du projet du Quartier des gares afin de réaliser des mandats en matière d'études d'avant-projet, de conception, de surveillance de travaux et d'assistance technique. Le secteur est en pleine transformation et la Ville veut notamment améliorer l'environnement urbain, revoir l'aménagement de plusieurs rues, mieux partager le domaine public, favoriser les déplacements actifs et augmenter le verdissement.

Depuis le début du projet, initié en 2016, diverses firmes ont été appelées à travailler sur différents lots. Selon les invités, cette multiplication d'intervenants n'aurait pas servi

le projet et aurait entraîné des coûts additionnels, car chaque nouvelle firme devait se familiariser avec les intrants et valider le travail accompli par la firme précédente. En outre, le recours à plusieurs firmes peut mener à un manque de cohérence et de continuité dans la conception d'ensemble du projet. Par conséquent, le Service a jugé préférable de conclure une seule entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour les services visés aux phases 3 et 4 ainsi qu'au grand parc Ville-Marie. Cela permettra, entre autres, d'offrir des services professionnels intégrés d'ingénierie et d'aménagement urbain, d'avoir une conception unifiée des infrastructures souterraines et des aménagements de surface; de conserver l'expertise acquise; d'éliminer les pertes de temps et d'honoraires; et de simplifier la gestion contractuelle. L'entente sera valide jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou à la fin de la période de 60 mois, selon la première éventualité. Elle prévoit également une prolongation de 12 mois, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

L'appel d'offres a été publié du 7 octobre au 26 novembre 2024. Parmi les 15 preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé une soumission, dont l'une a été jugée non conforme administrativement par le Service de l'approvisionnement. Comme il s'agit d'un mode d'adjudication à deux enveloppes, un comité de sélection s'est réuni pour procéder à l'analyse des soumissions, selon des critères et une pondération préalablement définie au devis. Les Services EXP inc. a obtenu le meilleur pointage final et a déposé un prix qui présente un écart de (-3,05 %) avec l'estimation interne. Cette estimation s'appuyait sur les taux horaires actuels du marché pour les catégories de ressources dans le bordereau. Devant ces résultats et la conformité du processus aux lois et règlements en vigueur, les responsables ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'adjudication avec Les Services EXP inc.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des clarifications au sujet du critère d'expérience dans l'évaluation qualitative de l'offre. Les invitées ont expliqué que le comité évaluait l'expérience de la firme et celle de l'équipe attitrée au projet. La firme doit par exemple fournir le curriculum vitae des professionnels, des exemples de projets similaires qu'elle a réalisés, son approche et sa compréhension du mandat, etc. Il est important de préciser que la grille d'évaluation et la pondération sont connues à l'avance des soumissionnaires. Est-ce que l'identité des professionnels attitrés au projet par la firme est révélée aux membres du comité? a demandé la Commission. Les responsables ont répondu par l'affirmative. Les curriculums vitae sont effectivement nominatifs, cela sert notamment à faire des vérifications de conformité auprès des ordres professionnels et à s'assurer que les personnes affectées au projet lors de la réalisation correspondent à celles présentées dans la soumission.

La Commission fait remarquer que la différence n'est que de 0,17 % entre la note intérimaire obtenue par Les Services EXP inc. et celle du regroupement FNX INNOV inc. et Atelier Civiliti inc. Il s'agit d'un très faible écart, qui peut toutefois faire une grosse différence sur l'attribution d'un contrat. Les commissaires s'interrogent donc sur les mesures pouvant être instaurées pour accroître l'anonymat des soumissionnaires

auprès des membres des comités de sélection et diminuer, autant que possible, les biais inconscients. Les responsables conviennent qu'il est difficile de dire, de manière absolue, qu'il n'existe aucun biais dans le processus. Cela dit, plusieurs choses sont en place pour réduire les risques. Ils précisent que les membres procèdent d'abord à l'évaluation de manière individuelle, et ce, selon une grille et des critères. Le comité se réunit ensuite pour parvenir à un accord sur le pointage alloué pour chacun des critères. Cet exercice est encadré par une personne du Service de l'approvisionnement, qui est neutre. La note repose donc sur le consensus du comité et non sur les évaluations individuelles.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la réalisation des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231072 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.